

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER

GESTION DU SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS DE LA REGION DE VALENCIENNES

EXAMEN DES COMPTES DETAILLES DES OPERATIONS DU DELEGATAIRE POUR L'EXERCICE 2022

Identification de l'Autorité Organisatrice de Mobilité

Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois (SIMOUV)
540 rue du Président Lécuyer
59880 Saint-Saulve

Composition de la Commission de Contrôle Financier

La composition de la Commission de Contrôle Financier a été fixée par délibération 13 décembre 2022.

Prénom NOM	Qualité
Guy MARCHANT	Président
Jean-Roger BERRIER	Membre titulaire
Bruno RACZKIEWICZ	Membre titulaire
Dominique SAVARY	Membre suppléant
Sandrine GOMBERT	Membre suppléant

La Commission de Contrôle Financier a été convoquée le 26 septembre 2023.

La réunion de la Commission a lieu le 2 octobre 2023 à 10h30 dans les locaux du SIMOUV.

Secrétariat de la Commission de Contrôle Financier

Monsieur Mohamed AITICHE, Directeur Général Adjoint du SIMOUV.

Le quorum est atteint :

oui non.

La Commission peut, ~~ne peut pas~~, valablement délibérer.

Objet de la présente Commission de Contrôle Financier

L'article R.2222-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « *Toute entreprise liée à une commune ou à un établissement public communal par une convention financière comportant des règlements de compte périodiques est tenue de fournir à la collectivité contractante des comptes détaillés de ses opérations* ».

Par ailleurs, l'article R.2222-3 du CGCT précise pour sa part que : « *Dans toute commune ou établissement ayant plus de 75 000 euros de recettes de fonctionnement, les comptes mentionnés à l'article R. 2222-1 sont en outre examinés par une commission de contrôle dont la composition est fixée par une délibération du conseil municipal ou du conseil de l'établissement* ».

Ainsi, compte tenu du montant des recettes fonctionnement du SIMOUV et dans la mesure notamment où l'exploitation du service public des transports urbains du Valenciennois fait l'objet d'une délégation par conventions du 17 décembre 2015 (période 2016-2022) et du 17 juillet 2022 (période 2023-2029) qui fixent des règlements de compte périodiques, le Comité Syndical du SIMOUV a décidé, par délibération du 13 décembre 2022, de créer la Commission de Contrôle Financier (CCF).

Dans ce cadre, la société COMPAGNIE DES TRANSPORTS DU VALENCIENNOIS ET DU HAINAUT, Déléataire du service public sur la période 2016-2022, a communiqué au SIMOUV les comptes détaillés de ses opérations pour l'exercice 2022.

Une analyse de ces éléments a ainsi été établie par les sociétés SATIS CONSEIL / RSM, assistants à maîtrise d'ouvrage du SIMOUV, et fait l'objet d'une présentation synthétique en séance, reprise en annexe du présent procès-verbal.

Dès lors, la présente Commission a pour objet d'examiner les comptes détaillés des opérations du Déléataire pour l'exercice 2022.

Conclusions de la Commission de Contrôle Financier

Suite à l'examen des comptes détaillés du Délégué et au vu de l'analyse établie par le groupement d'assistance à maîtrise d'ouvrage du SIMOUV, la Commission de Contrôle Financier prend acte des informations financières transmises et constate la régularité et sincérité de ces dernières au regard des principes comptables en vigueur.

Ainsi, les comptes fournis reflètent le résultat des opérations de l'exercice 2022 ainsi que la situation financière et le patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'examen des comptes détaillés des opérations du Délégué pour l'exercice 2022 n'appelle donc pas d'observations particulières de la part de la Commission de Contrôle Financier.

Désignation des membres de la Commission de Contrôle Financier ayant demandé l'inscription de leur avis au procès-verbal

Rubrique libre

Signature des membres de la Commission de Contrôle Financier

Saint-Saulve, le 2 octobre 2023

Nom, prénom	Signature
Guy MARCHANT	
Jean-Roger BERRIER	
Bruno RACZKIEWICZ	Absent excusé
Dominique SAVARY	

Annexes au présent procès-verbal

Annexe unique : Présentation synthétique de l'analyse des comptes détaillés des opérations du Délégué pour l'exercice 2022.